

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille vingt quatre**

Le : 14 novembre

Le Conseil Municipal de la Commune de RILHAC-RANCON

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

À la salle Marie Laurencin, sous la présidence de Madame Nadine BURGAUD,  
Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 novembre 2024

**PRESENTS** : Madame Nadine BURGAUD, Monsieur François POIRSON, Monsieur Olivier TERRAZ, Madame Brigitte SIMONNEAU, Monsieur Patrice CHAUVET, Madame Marie-Joseph LABERGÈRE, Monsieur Julien CHALANGEAS, Monsieur David FRETILLE, Madame Déborah CORNILLON, Monsieur David BARLET, Monsieur Cyrille CHAUVET, Madame Fatima BOUKILI, Monsieur Ludovic DELHOUME, Madame Laurence MASSARD-TERRAZ, Madame Muriel COTTIER, Monsieur Guy DESVILLES, Madame Arnaud BOUHIER, Monsieur Jacques MIGOZZI, Monsieur Stéphane CARILLON, Madame Sylvie DEBIAIS, Monsieur Denis AGNESE ;

**PROCURATIONS** : Monsieur Michel BAUDU à Monsieur François POIRSON, Madame Aurore BOUHIER à Madame Laurence MASSARD-TERRAZ, Monsieur Cyrille CHAUVET à Monsieur Julien CHALANGEAS, Monsieur Stéphane CARILLON à Monsieur Jacques MIGOZZI ;

**ABSENTS EXCUSÉS** : Madame Elodie HAMELIN, Monsieur Florent ALVAREZ ;

**Secrétaire de séance** : Monsieur Julien CHALANGEAS ;

Effectif légal : 27

Nombre de Conseillers  
en exercice : 27

Votants : 25

Présents : 21

**Délibération n°2024-11-05 DM n°2 (abroge la délibération 2024-09-02)**

Il est exposé aux membres du Conseil Municipal la nouvelle version de la décision modificative n°2 du budget principal à la suite d'une mauvaise présentation :

Elle vise à réajuster les comptes en investissement, les crédits du chapitre 20 étant insuffisants pour couvrir les dépenses de maîtrise d'œuvre liées aux différents projets de rénovation et de construction et consiste en les opérations suivantes :

- Augmentation des dépenses au chapitre 20 de 280 000 €
- Réduction des dépenses au chapitre 21 de 180 000 €
- Contractualisation d'un emprunt pour un montant de 100 000 €

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur l'adoption de la décision modificative n°2 de l'exercice budgétaire 2024 pour le budget principal telle que détaillée comme ci-dessus.

Après délibération, les membres du conseil municipal adoptent à l'unanimité la décision modificative n°2 de l'exercice budgétaire 2024 pour le budget principal telle que détaillée comme ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 18/11/2024

Reçu en préfecture le 18/11/2024

Publié le

ID : 087-218712503-20241114-20241105-DE

Donnent délégation à Madame le Maire à l'effet de notifier au Préfet et au comptable public l'ensemble des pièces dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Pour copie conforme le 18 novembre 2024.

Affiché / Notifié / Publié le 18 novembre 2024

Certifié exécutoire le 18 novembre 2024

Pour le Maire absent,

Le 1<sup>er</sup> Adjoint,

François POIRSON

